

DEC160759DR07

Décision portant nomination de Mme Sandra Bondran aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sandra Bondran, Assistant ingénieur, est nommée, à compter du 1^{er} mars 2016, adjointe au responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de Mme Isabelle Guay, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure